

Premier confinement : 392 000 travailleurs de « première ligne », en majorité des femmes

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 97 • Décembre 2021



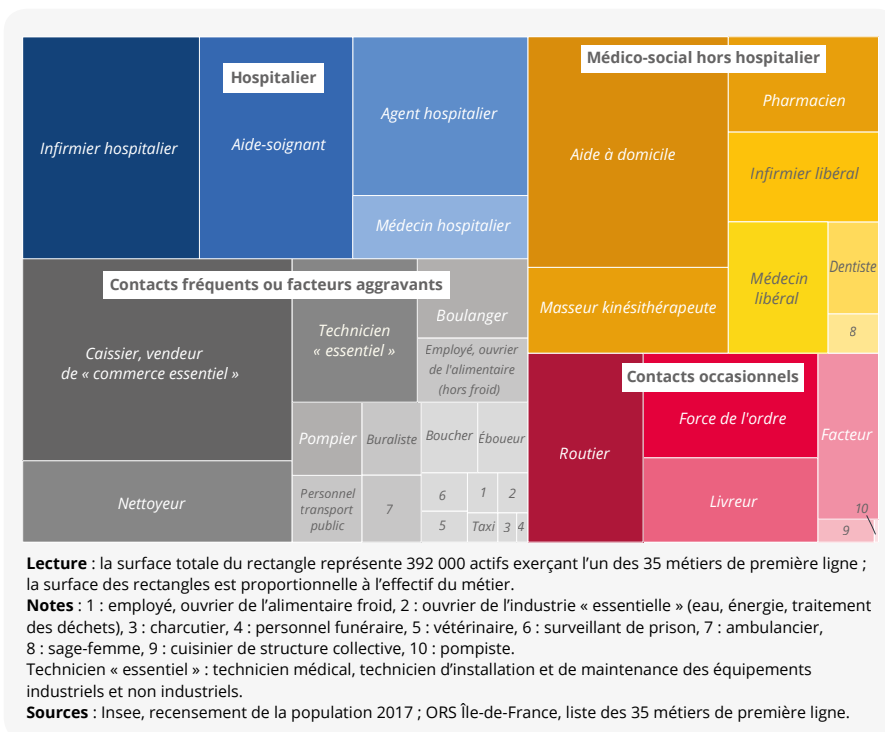
Au printemps 2020, lors du premier confinement de la population lié à l'épidémie de Covid-19, 392 000 travailleurs « de première ligne » ont poursuivi leur activité sur leur lieu de travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit un cinquième des actifs en emploi.

Qu'il s'agisse de caissiers-vendeurs dans les « commerces essentiels », d'aides à domicile, de personnels soignants, de routiers, de livreurs, ils ont fourni des biens et des services de première nécessité à la population, notamment pour se nourrir ou se soigner. La moitié d'entre eux travaillent dans les sphères hospitalière et médico-sociale.

Ces travailleurs de première ligne sont très majoritairement des femmes. Plus souvent employés et moins souvent cadres que l'ensemble des actifs en emploi, ils travaillent plus fréquemment à temps partiel. Ils perçoivent des rémunérations plus faibles que les autres salariés.

Entre le 17 mars et le 11 mai 2020, un confinement de la population a été instauré en France afin d'endiguer la propagation de l'épidémie de Covid-19. De nombreux salariés ont été placés au chômage partiel, du fait de la réduction ou de l'arrêt brutal de certaines activités. D'autres actifs ont pu poursuivre leur mission à distance, en télétravail. D'autres encore ont continué d'exercer leur profession sur leur lieu de travail habituel, pour fournir des biens et des services de première nécessité à la population, notamment pour se nourrir ou se soigner. Pour approcher ces travailleurs « de première ligne », l'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France a identifié 35 métiers des secteurs de la santé, du commerce, de la logistique ou encore des services publics ► **méthode**. Au-delà de ces 35 métiers, d'autres groupes d'actifs, venant en « relais des premières lignes » (ouvriers de la logistique, agriculteurs...) ou assurant d'autres missions de service public (enseignants, assistants de service social...) peuvent aussi être étudiés ► **encadré 1**.

► 1. Répartition des travailleurs de première ligne selon le métier et la sphère d'exposition au virus en Provence-Alpes-Côte d'Azur



En partenariat avec :

Un actif en emploi sur cinq en première ligne lors du premier confinement

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 392 000 personnes exercent l'un des 35 métiers de première ligne, soit 20 %

des actifs en emploi résidant dans la région. Cette proportion est proche de la moyenne de France de province (21 %). La part de travailleurs de première ligne va de 19 % en Auvergne-Rhône-Alpes à 23 % en Bretagne. En Île-de-France, elle est la plus faible de France métropolitaine (14 %)

en lien avec la forte proportion de **cadres des fonctions métropolitaines** parmi les actifs occupés résidents. Au sein de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des travailleurs de première ligne varie peu entre les départements : de 19 % dans les Alpes-Maritimes à 23 % dans les Hautes-Alpes.

► 1. « Relais des premières lignes » et « services publics du quotidien »

En « **relais des premières lignes** », 219 000 personnes ont contribué au bon fonctionnement et à la réalisation des missions des travailleurs de première ligne au printemps 2020. Ils exercent souvent dans les mêmes secteurs que ces derniers ou occupent des fonctions-clés dans la logistique, l'information ou le secteur bancaire. Ces actifs ont rendu au quotidien des services à la population sans pour autant avoir été exposés directement au virus ou avoir travaillé sur site pendant le premier confinement. Les professions les plus représentées dans la région sont les militaires du rang, les ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage et de l'expédition, les employés de banques et les ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments. Les travailleurs « relais des premières lignes » sont plus souvent ouvriers que l'ensemble des actifs en emploi (23 % contre 17 %) et moins souvent employés (21 % contre 30 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont autant représentés parmi eux que chez l'ensemble des actifs en emploi (17 %). Contrairement aux travailleurs de première ligne, les femmes sont largement sous-représentées (33 %).

Par ailleurs, 161 000 travailleurs des « **services publics du quotidien** » ont assuré des missions de service à la population. Il s'agit des services publics de l'enfance et de l'éducation, du social et du sport. Les professions les plus représentées dans la région sont les professeurs des écoles et de l'enseignement secondaire, les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et familles d'accueil, les agents de service des établissements primaires, les animateurs socioculturels et de loisirs. Pour moitié, ces travailleurs occupent des professions intermédiaires, soit une proportion double de celle des actifs en emploi (27 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont également plus présents (22 % contre 17 %). Ces métiers regroupent plus de trois quarts de femmes.

Travailleurs de première ligne, « relais des premières lignes » et travailleurs des « services publics du quotidien » représentent au total 772 000 **travailleurs « essentiels du quotidien »**, soit 40 % des actifs en emploi résidant dans la région.

Le champ des métiers « essentiels du quotidien » a été défini conjointement par l'ORS Île-de-France, l'Institut Paris Région, agence d'urbanisme de la Région Île-de-France, et l'Atelier parisien d'urbanisme, agence d'urbanisme de la métropole du Grand Paris.

Les sphères hospitalière et médico-sociale concentrent la moitié des travailleurs de première ligne

Les travailleurs de première ligne peuvent être répartis en quatre sphères selon le risque d'exposition au virus estimé par l'ORS Île-de-France ► **méthode**. Ce découpage est fonction de la nature et de la fréquence des contacts sociaux qu'ils entretiennent dans le cadre de leur profession ► **figure 1**.

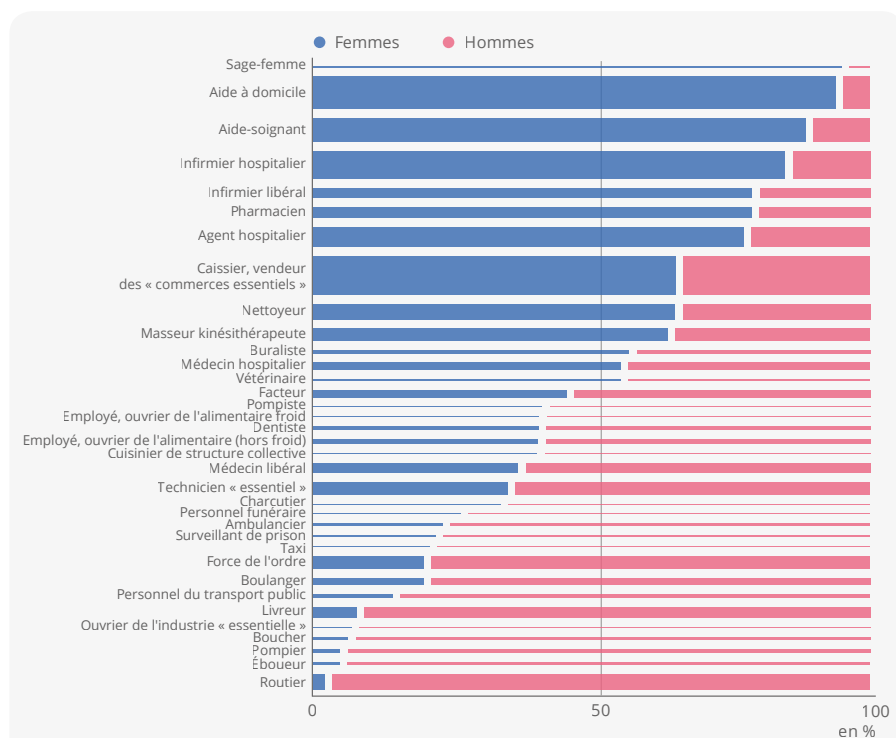
La sphère hospitalière regroupe les actifs en contact avec des patients à l'hôpital : médecins, infirmiers, agents hospitaliers et aides-soignants. Ils représentent 26 % des travailleurs de première ligne (28 % en France de province). La deuxième sphère est composée des professionnels médico-sociaux en contact avec des patients hors du milieu hospitalier, parmi lesquels les aides à domicile, les pharmaciens et les médecins. Elle rassemble 26 % des travailleurs de première ligne (21 % en France de province). Ces deux sphères concentrent ainsi la moitié des travailleurs de première ligne.

Dans la troisième sphère sont classés les personnels en contact fréquent avec du public, ainsi que les professionnels travaillant dans des conditions augmentant le risque d'exposition au virus (environnement froid et humide, contact avec des déchets ou des rejets, espace clos). Ce sont pour beaucoup des actifs exerçant dans le commerce ou les services, tels que les caissiers, les commerçants de proximité, les nettoyeurs, le personnel de transport public. Ils représentent 33 % des travailleurs de première ligne (35 % en France de province). La quatrième sphère regroupe les personnels en contact occasionnel avec du public, parmi lesquels les routiers, les facteurs, les livreurs, les forces de l'ordre. Elle compte 15 % des travailleurs de première ligne (16 % en France de province).

Caissiers, vendeurs et aides à domicile sont les métiers les plus représentés

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les six métiers les plus souvent occupés par les travailleurs de première ligne concentrent la moitié de ces travailleurs : caissiers et vendeurs dans les « **commerces essentiels** » (49 800 personnes), aides à domicile (41 700), infirmiers hospitaliers (35 400), aides-soignants (30 700), agents

► 2. Part des femmes et des hommes parmi les travailleurs de première ligne en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par métier



Note : l'épaisseur des barres est proportionnelle au nombre de travailleurs exerçant le métier.

Sources : Insee, recensement de la population 2017 ; ORS Île-de-France, liste des 35 métiers de première ligne.

hospitaliers (25 100) et routiers (19 900). La moitié des travailleurs de première ligne relève des secteurs de l'administration publique, de la santé humaine et de l'action sociale, qui ne représentent qu'un quart de l'ensemble des actifs en emploi. De même, ils sont davantage présents dans le commerce, les transports et la fabrication de denrées alimentaires que l'ensemble de la population active occupée.

Une part prépondérante de femmes

Comme à l'échelle nationale, les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs de première ligne. Au nombre de 233 000, elles comptent pour 59 % d'entre eux, contre 48 % de l'ensemble des actifs en emploi. Certains métiers de première ligne sont particulièrement féminisés ► **figure 2** : aide à domicile (95 % de femmes), aide-soignant (90 %), infirmier (86 %), agent hospitalier (78 %), caissier-vendeur (66 %), nettoyeur (66 %). Les femmes sont très présentes dans les professions médicales

en contact avec des patients. Dans les sphères hospitalière et médico-sociale hors hôpital, elles représentent huit actifs de première ligne sur dix ► **encadré 2**. Les familles monoparentales, dont le parent est très majoritairement une femme, sont un peu plus représentées chez les travailleurs de première ligne que dans l'ensemble de la population active occupée : 10 % sont parents seuls contre 8 % des actifs en emploi. Certains métiers de première ligne, très féminisés, sont davantage concernés (15 % ou plus) : aide à domicile, agent hospitalier, aide-soignant.

Les travailleurs de première ligne plus souvent à temps partiel

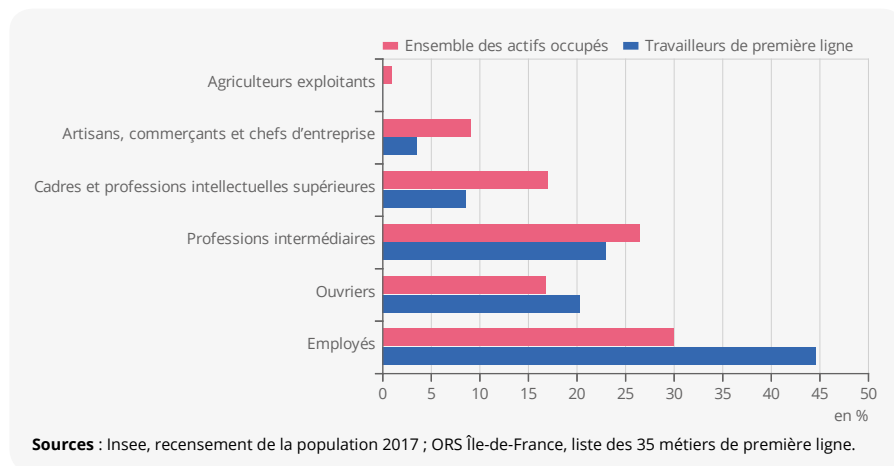
Les travailleurs de première ligne exercent plus fréquemment leur activité à temps partiel que l'ensemble des actifs occupés (23 % contre 17 %). D'une part, ce constat peut être relié à la présence marquée des femmes, celles-ci étant plus souvent à temps partiel que les hommes (33 % contre 10 %). D'autre part,

pour certains métiers de première ligne, l'exercice à temps partiel de l'activité est plus fréquent que chez les autres actifs, et ce quel que soit le sexe : aides à domicile (64 %), nettoyeurs (47 %), caissiers-vendeurs (30 %). Les salariés des métiers de première ligne sont autant en contrat à durée déterminée que l'ensemble des travailleurs (environ un sur dix). Toutefois, certaines professions le sont un peu plus souvent : les pompiers (19 %), les agents et médecins hospitaliers (17 %), les aides à domicile (15 %), les aides-soignants et les conducteurs de taxis salariés (14 %). Par ailleurs, environ 15 % des travailleurs de première ligne sont non salariés, une proportion similaire à l'ensemble des actifs occupés de la région. Il s'agit essentiellement de professionnels libéraux et de certains commerçants.

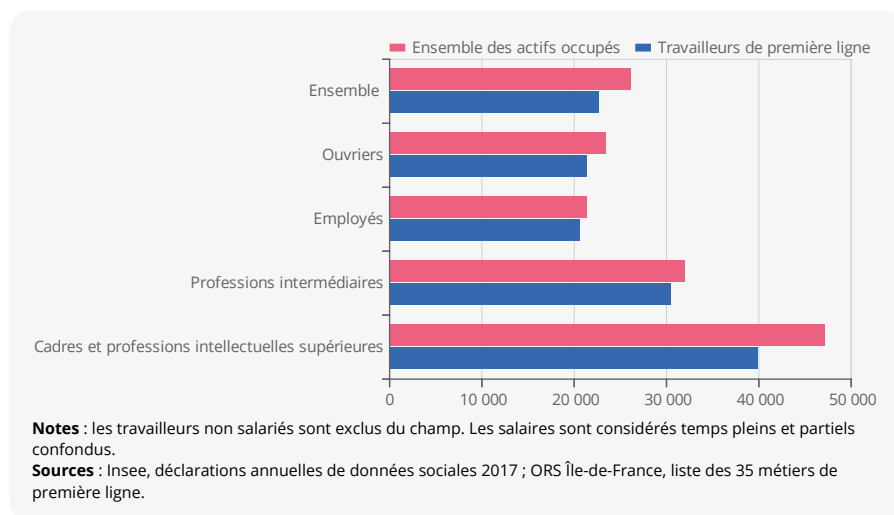
Davantage d'employés et d'ouvriers

Deux travailleurs de première ligne sur trois sont employés ou ouvriers. Les employés sont nettement plus présents parmi les travailleurs de première ligne que dans l'ensemble de la population en emploi (45 % contre 30 %). C'est le cas dans une moindre mesure des ouvriers (20 % contre 17 %) ► **figure 3**. Les professions d'aide-soignant, d'aide à domicile et d'agent hospitalier, très présentes parmi les travailleurs de première ligne, sont exercées par des employés. En revanche, les cadres sont sous-représentés parmi les travailleurs de première ligne : 9 % contre 17 % de l'ensemble des actifs occupés. Seuls cinq métiers aux effectifs peu nombreux comptent des cadres parmi les travailleurs les exerçant : médecins hospitaliers, médecins libéraux, pharmaciens, dentistes et vétérinaires.

► 3. Répartition des travailleurs de première ligne et des actifs occupés de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par catégorie socioprofessionnelle



► 4. Salaires annuels bruts médians en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par catégorie socioprofessionnelle



Des salaires plus faibles

Les travailleurs de première ligne perçoivent des salaires plus faibles que l'ensemble des salariés. Ce constat s'observe pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Sur une année, la moitié des salariés de première ligne perçoit moins de 22 700 euros bruts, contre 26 100 euros bruts ► **méthode** pour l'ensemble des salariés résidant dans la région ► **figure 4**. Ce niveau de salaire plus bas s'explique en partie par la sous-représentation des cadres (catégorie socioprofessionnelle la plus rémunérée en moyenne) parmi eux et par une durée annuelle de travail moins élevée que celle de l'ensemble des salariés (notamment du fait du temps partiel).

À durée de travail équivalente sur l'année, les salariés de première ligne sont moins rémunérés que l'ensemble

► 2. Professions de santé, caissiers-vendeurs : des métiers encore plus féminisés

Durant le premier confinement, 101 200 **professionnels de santé** ont exercé en milieu hospitalier, soit un quart de l'ensemble des travailleurs de première ligne de la région. Ce sont 35 400 infirmiers, 30 700 aides-soignants, 25 100 agents hospitaliers et 10 000 médecins. 82 % d'entre eux sont des femmes et cette part atteint 90 % chez les aides-soignants et 86 % chez les infirmiers. L'exercice à temps partiel de l'activité est un peu plus fréquent dans cette sphère de métiers que chez l'ensemble des actifs occupés : 20 % des travailleurs contre 17 %. De même, les contrats à durée déterminée (CDD) sont légèrement plus présents (13 % contre 10 %) notamment chez les agents hospitaliers et les médecins (17 %), plus rarement parmi les infirmiers (7 %). Les agents hospitaliers et les aides-soignants habitent beaucoup plus fréquemment dans le parc social que la moyenne des actifs occupés (respectivement 24 % et 16 % contre 10 %).

Au nombre de 49 800, les **caissiers et vendeurs dans les « commerces essentiels »** sont les professionnels les plus nombreux parmi les travailleurs de première ligne (13 % du total). Ils travaillent dans la grande distribution (super et hypermarché) mais aussi dans des commerces de proximité (boulangerie, boucherie, primeurs, supérettes, magasins d'alimentation générale). Les femmes sont également surreprésentées dans cette profession : 66 % des effectifs contre 48 % pour l'ensemble des actifs occupés. Près d'un actif sur trois de cette catégorie de métiers est à temps partiel, une proportion deux fois supérieure à la moyenne des actifs en emploi. Ils sont autant en contrat à durée déterminée que le reste des travailleurs (un sur dix). La proportion de bas salaires (salaire horaire inférieur à 1,1 fois le salaire minimum en vigueur) est plus élevée chez les caissiers et vendeurs des « commerces essentiels » (23 % contre 12 % de l'ensemble des salariés).

► Méthode

Pour fournir des biens et des services de première nécessité à la population, les **travailleurs de « première ligne »** ont continué d'exercer leur métier en se rendant quotidiennement sur leur lieu de travail au printemps 2020, au cours du premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19. La liste de 35 métiers de première ligne utilisée dans cette étude a été définie par l'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France en combinant la liste réglementaire établie par le ministère de la Santé sur les activités autorisées (arrêté ministériel du 15 mars 2020) et d'autres listes pragmatiques (guides de bonnes pratiques par métier, conseil de l'Institut national de recherche et de sécurité) édités au mois de mars 2020.

Un métier correspond ici à un croisement entre la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et la nomenclature d'activités française (NAF).

Cette liste de 35 métiers revêt inévitablement une part d'arbitraire comme toute classification, mais elle permet notamment de repérer les travailleurs qui ont été les plus concernés par ces activités lors du premier confinement.

Les 35 métiers ont été classés en **quatre sphères** à partir de la nature et de la fréquence des contacts sociaux occasionnés. Ces sphères ont été définies à dire d'experts par l'ORS Île-de-France par ordre décroissant d'exposition au virus :

- les métiers au contact des patients en milieu hospitalier ;
- les métiers au contact des patients ou des personnes âgées, hors milieu hospitalier (sphère médico-sociale) ;
- les métiers occasionnant des contacts fréquents avec du public et ceux impliquant un travail dans un environnement froid et humide ou un espace clos ou le contact avec des déchets ou des rejets, facteurs accroissant la possibilité d'exposition au virus ;
- les métiers engendrant des contacts occasionnels avec du public.

Pour le calcul du salaire annuel brut d'un salarié donné, est retenu uniquement le poste de travail principal occupé au cours de l'année, c'est-à-dire celui pour lequel la rémunération est la plus élevée.

► Définitions

Les **cadres des fonctions métropolitaines** sont les cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés qui exercent dans l'une des cinq fonctions suivantes : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Ces fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes villes.

Les « **commerces essentiels** » comprennent ici les supérettes, les supermarchés, les hypermarchés, les commerces de détail alimentaires, les commerces de détail de tabac, les commerces de détail de carburants et les commerces de détail de produits pharmaceutiques.

Le **salaire en équivalent temps plein** est le salaire qui serait perçu si la personne avait travaillé à temps complet. Le salaire médian sépare la population considérée en deux : la moitié des salariés gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

des salariés : leur **salaire brut médian en équivalent temps plein** est de 2 100 euros bruts mensuels contre 2 300 euros pour l'ensemble des salariés. Cette situation concerne toutes les catégories socioprofessionnelles hormis les cadres, qui sont mieux rémunérés à temps plein lorsqu'ils sont travailleurs de première ligne.

Un peu plus fréquemment des locataires du parc social

Les travailleurs de première ligne sont un peu plus fréquemment locataires du parc social que l'ensemble des actifs en emploi (13 % d'entre eux contre 10 %). Dans certaines professions, la part dépasse 20 % : nettoyeurs, éboueurs, agents hospitaliers, personnel du transport public, ouvriers et employés de l'alimentaire froid, aides à domicile. Les travailleurs de première ligne sont un peu moins souvent propriétaires que l'ensemble des actifs occupés : 51 % contre 56 %. Toutefois, certaines professions se caractérisent par des taux de propriétaires très élevés : médecins libéraux (83 %), dentistes (79 %), infirmiers libéraux (76 %).

Olivier Sanzeri, Carole Zampini (Insee), Rémi Belle, Virginie Meyer (Dreets)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les travailleurs de première ligne sont caractérisés par des données antérieures à la crise sanitaire, issues du **recensement de la population** de 2017 (données socio-démographiques) et du fichier Tous salariés des **déclarations annuelles de données sociales** et **déclarations sociales nominatives** de 2017 (salaires).

► Pour en savoir plus

- **Acs M., Chevrot J. (Insee), Beaufils S., Davy A-C., Leroi P. (Institut Paris région), Wolf M. (Apar), Telle-Lamberton M. (Observatoire régional de santé Île-de-France)**, « Quelles conditions de travail et de vie pour les 1,8 million de travailleurs "essentiels du quotidien" résidant en Île-de-France ? », *Insee Analyses Île-de-France* n° 137, juillet 2021.
- **Faucon F., Pancarte K., Sarron C. (Insee), Grémy I., Saunal A., Telle-Lamberton M. (Observatoire régional de santé Île-de-France)**, « 765 000 travailleurs-clés franciliens répondent aux besoins fondamentaux de la population », *Insee Analyses Île-de-France* n° 128, février 2021.

